

# Fiche signalétique

## 1 . Identification du produit et de l'entreprise

|                    |  |
|--------------------|--|
| Nom du produit     | : 4848211 17-3-17 Contec Super Greens  |
| Synonyme           | : Fertilizer plus micronutrients   |
| Nom commercial     | : Non disponible.  |
| Code               | :  |
| Utilisations       | : Industrie de l'agriculture: Fertilisant.                                     |
| Manufacturier      | : Agrium Advanced Technologies, Inc.<br>10 Craig St.<br>Brantford, ON N3R 7J1  |
| Fournisseur        | : Agrium Advanced Technologies, Inc.<br>10 mCraig St.<br>Brantford, ON N3R 7J1 |
| Date de validation | : Validé par Company le 4/30/2009.   |

**En cas d'urgence** : \*\*\*A TRADUIRE\*\*\*

## 2 . Identification des dangers

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| État physique               | : Solide.         |
| Odeur                       | : Non disponible. |
| Vue d'ensemble des urgences | :                 |

CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.

|                    |                   |
|--------------------|-------------------|
| Voies d'absorption | : Non disponible. |
|--------------------|-------------------|

### Effets aigus potentiels sur la santé

|            |  |
|------------|--|
| Inhalation | : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition. |
| Ingestion  | : Aucun effet important ou danger critique connu.  |
| Peau       | : Aucun effet important ou danger critique connu.  |
| Yeux       | : Aucun effet important ou danger critique connu.  |

### Effets chroniques potentiels sur la santé

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Effets chroniques           | : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.   |
| Cancérogénicité             | : Aucun effet important ou danger critique connu.   |
| Mutagénicité                | : Aucun effet important ou danger critique connu.   |
| Térogénicité                | : Aucun effet important ou danger critique connu.   |
| Effets sur le développement | : Aucun effet important ou danger critique connu.   |
| Effets sur la fertilité     | : Aucun effet important ou danger critique connu.   |
| Organes cibles              | : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, les voies respiratoires supérieures, système nerveux central (SNC). |

### Signes/symptômes de surexposition

|            |                             |
|------------|-----------------------------|
| Inhalation | : Aucune donnée spécifique. |
| Ingestion  | : Aucune donnée spécifique. |

## 2 . Identification des dangers

- Peau** : Aucune donnée spécifique.
- Yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.
- Voir Information toxicologique (section 11)

## 3 . Information sur les composants

| <u>Nom</u>                     | <u>Numéro CAS</u> | <u>%</u> |
|--------------------------------|-------------------|----------|
| manganese sulfate, monohydrate | 10034-96-5        | 3 - 7    |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

## 5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxydes de soufre  
oxydes de phosphore  
oxyde/oxydes de métal

## 5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Non disponible.

## 6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

### Méthodes de nettoyage

- Petit déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Canada

| Limites d'exposition professionnelle         |                 | MPT (8 hours) |                   |       | LECT (15 mins) |                   |       | Ceiling |                   |       | Notations |
|--|-----------------|---------------|-------------------|-------|----------------|-------------------|-------|---------|-------------------|-------|-----------|
| Ingredient                                   | Nom de la liste | ppm           | mg/m <sup>3</sup> | Autre | ppm            | mg/m <sup>3</sup> | Autre | ppm     | mg/m <sup>3</sup> | Autre |           |
| manganese sulfate, monohydrate, as Mn        | US ACGIH 1/2008 | -             | 0.2               | -     | -              | -                 | -     | -       | -                 | -     |           |
|  | AB 6/2008       | -             | 1                 | -     | -              | -                 | -     | -       | -                 | -     |           |
|  | BC 6/2008       | -             | 0.2               | -     | -              | -                 | -     | -       | -                 | -     |           |
| manganese sulfate, monohydrate, as manganese | ON 6/2008       | -             | 0.2               | -     | -              | -                 | -     | -       | -                 | -     |           |
|  | QC 6/2008       | -             | 5                 | -     | -              | -                 | -     | -       | -                 | -     | [a]       |

Forme: [a]La poussière totale.

**Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.**

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

**Mesures techniques** : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

**Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

### Protection individuelle

**Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

**Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

**Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée ou aux poussières.

**Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

**Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**Autre protection** : Non disponible.

**Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)** : Non disponible.

## 9 . Propriétés physico-chimiques

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>État physique</b>                   | : Solide.         |
| <b>Point d'éclair</b>                  | : Non disponible. |
| <b>Température d'auto-inflammation</b> | : Non disponible. |
| <b>Limites d'inflammabilité</b>        | : Non disponible. |
| <b>Couleur</b>                         | : Non disponible. |
| <b>Odeur</b>                           | : Non disponible. |
| <b>Goût</b>                            | : Non disponible. |
| <b>Poids moléculaire</b>               | : Non applicable. |
| <b>Formule moléculaire</b>             | : Non applicable. |
| <b>pH</b>                              | : Non disponible. |
| <b>Point d'ébullition/condensation</b> | : Non disponible. |
| <b>Point de fusion/congélation</b>     | : Non disponible. |
| <b>Température critique</b>            | : Non disponible. |
| <b>Densité relative</b>                | : Non disponible. |
| <b>Pression de vapeur</b>              | : Non disponible. |
| <b>Densité de vapeur</b>               | : Non disponible. |
| <b>Volatilité</b>                      | : Non disponible. |
| <b>Seuil de l'odeur</b>                | : Non disponible. |
| <b>Vitesse d'évaporation</b>           | : Non disponible. |
| <b>COV</b>                             | : Non disponible. |
| <b>Viscosité</b>                       | : Non disponible. |
| <b>Ionicité (dans l'eau)</b>           | : Non disponible. |
| <b>Propriétés de dispersibilité</b>    | : Non disponible. |
| <b>Solubilité</b>                      | : Non disponible. |
| <b>Remarques physico-chimiques</b>     | : Non disponible. |
| <b>Densité en vrac</b>                 | : Non disponible. |

## 10 . Stabilité du produit et réactivité

|  |  |
|--|--|
| <b>Stabilité chimique</b>                  | : Le produit est stable.   |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>     | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.                       |
| <b>Polymérisation Dangereuse</b>           | : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.           |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | : Aucune donnée spécifique.  |
| <b>Matières à éviter</b>                   | : Aucune donnée spécifique.  |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |
| <b>Conditions de réactivité</b>            | : Non disponible.<br>Non disponible.   |

## 11 . Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat                       | Espèces | Dosage    | Exposition |
|-----------------------------------|--------------------------------|---------|-----------|------------|
| manganese sulfate, monohydrate    | TDL <sub>0</sub> Intra-veineux | Rat     | 4.5 mg/kg | -          |

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité chronique

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|----------|---------|--------|------------|
| Non disponible.                   |          |         |        |            |

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|-----------------------------------|----------|---------|-----------|------------|-------------|
| Non disponible.                   |          |         |           |            |             |

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Sensibilisant

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Voie d'exposition | Espèces | Résultat |
|-----------------------------------|-------------------|---------|----------|
| Non disponible.                   |                   |         |          |

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Cancérogénicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|----------|---------|--------|------------|
| Non disponible.                   |          |         |        |            |

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | ACGIH | CIRC | EPA | NIOSH | NTP | OSHA |
|-----------------------------------|-------|------|-----|-------|-----|------|
| Non disponible.                   |       |      |     |       |     |      |

Non disponible.

### Mutagénicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Test | Expérience | Résultat |
|-----------------------------------|------|------------|----------|
| Non disponible.                   |      |            |          |

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|----------|---------|--------|------------|
| Non disponible.                   |          |         |        |            |

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Toxicité lors de la grossesse | Fertilité | Toxique pour le développement | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|-------------------------------|-----------|-------------------------------|---------|--------|------------|
| Non disponible.                   |                               |           |                               |         |        |            |

Non disponible.

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Produits synergiques** : Non disponible.

## 12 . Informations écotoxicologiques

**Effets sur l'environnement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Écotoxicité en milieu aquatique

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Test | Résultat | Espèces | Exposition |
|-----------------------------------|------|----------|---------|------------|
| Non disponible.                   |      |          |         |            |

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Biodégradabilité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Test | Résultat | Dosage | Inoculum |
|-----------------------------------|------|----------|--------|----------|
| Non disponible.                   |      |          |        |          |

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.

**Facteur de bioconcentration** : Non disponible.

**Mobilité** : Non disponible.

**Toxicité des produits de biodégradation** : Non disponible.

**Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**Répartition des déchets** : Non disponible.

**Classification RCRA** : Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14 . Informations relatives au transport

| Informations réglementaires       | Numéro NU       | Nom d'expédition correct | Classes         | GE* | Étiquette | Autres informations |
|-----------------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|-----|-----------|---------------------|
| <b>Classification pour le DOT</b> | Non disponible. | Non disponible.          | Non disponible. | -   |           | -                   |
| <b>Classification pour le TMD</b> | Non disponible. | Non disponible.          | Non disponible. | -   |           | -                   |
| <b>Classement mexicain</b>        | Non disponible. | Non disponible.          | Non disponible. | -   |           | -                   |

GE\* : Groupe d'emballage

## 15 . Informations réglementaires

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**SIMDUT (Canada)** : Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

**Listes canadiennes** : **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)**: Aucun des composants n'est répertorié.

**ARET canadien**: Aucun des composants n'est répertorié.

**NPRI canadien**: Les composants suivants sont répertoriés: Ammoniac (total); Manganèse

**Substances désignées en Alberta**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances désignées dans l'Ontario**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances désignées au Québec**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Inventaire du Canada** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.**

### Réglementation de l'Union Européenne

**Symbole(s) de danger** : Non disponible.

**Mentions de risque** : R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrases de sécurité** : Non applicable.

### Réglementations Internationales

**Listes internationales** : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Japon (ENCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire japonais (ISHL)**: Indéterminé.

**Inventaire de Corée (KECI)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques** : Non inscrit

## 15 . Informations réglementaires

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

## 16 . Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

|                   |   |
|-------------------|---|
| Santé             | 1 |
| Inflammabilité    | 0 |
| Risques physiques | 0 |
|                   |   |

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas assurer une protection suffisante. Consulter un spécialiste avant de toucher à ce produit.

Autres considérations spéciales : Non disponible.

Références : Non disponible.

Date d'édition : 4/30/2009.

Version : 1

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.